

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC**  
**n°2023.07.02**  
**Séance du 21 Décembre 2023**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :  
 - en exercice : 15 18 Décembre 2023  
 - présents : 14  
 - excusé 1

L'an deux mil vingt trois le vingt et un décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusé : David RODRIGUES

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Décision modificative n°01 – Budget communal**

La Commune a fait l'acquisition de matériel roulant pour un montant total TTC de 93 940 € comprenant un tractopelle, une remorque et une saleuse au lieu des 70 000 € prévus au budget.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir mandater les dernières factures d'investissement de 2023 au Chapitre 21.

Proposition de décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-215731 : Matériel roulant	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21621 : Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	0,00 €	1 320,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 320,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 320,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 320,00 €</b>	<b>6 320,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Invité à se prononcer sur cette décision, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture  
 Le 22 DEC 2023 et publication le 22 DEC 2023

Caroline DI VINCENZO

Maire de La Chapelle d'Aurec

